

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 8 février 2021

Date de la convocation
02/02/2021

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de délégués | 21 |
| Nombre de présents | 15 |
| Nombre d'excusés | 4 |
| Nombre de procurations | 2 |
| Vote | |
| - POUR | 17 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

11/02/2021

Et publication le

11/02/2021

Date d'affichage

11/102/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

Excusés : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

Procurations : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :
Mme Marie-Claude MAURAS

Délibération N°15 – 08/02/2021 -7.4

Nature de l'acte : 7.4

Vœu de soutien à la demande d'une IRM pour le centre hospitalier de Condom

Monsieur le Président expose que le centre hospitalier de Condom a déposé un dossier de demande IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) conforme aux dispositions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, et respectant les critères du cahier des charges de l'appel à projets correspondant, à savoir l'équilibre et le maillage du territoire, tel que défini dans la stratégie du Plan Régional de Santé et du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, ou encore l'organisation médicale des radiologues ou l'activité produite.

Le Directeur du centre hospitalier a défendu ce dossier et éclairci certains points devant la Commission spécialisée de l'organisation des soins, le 22 septembre 2020.

Madame Gisèle BIEMOURET, députée du Gers a, par ailleurs, posé une question orale sans débat à l'attention de Monsieur Olivier VERAN, représenté par Madame Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée chargée de l'autonomie, le mardi 24 novembre, à l'Assemblée Nationale, afin d'exposer tous les éléments en faveur de ce dossier.

Un besoin en matière d'imagerie médicale a été clairement identifié par les médecins et les professionnels de santé sur le territoire du Pays d'Armagnac regroupant 4 communautés de communes pour une population de près de 45 000 habitants. Ce type d'équipement présente différents avantages : renforcement des coopérations, décloisonnement de l'offre de soins, économies (transports sanitaires ...). Il permettrait également de limiter les renoncements aux soins tout en attirant de nouveaux professionnels de santé.

Monsieur le Président rappelle que l'amélioration de l'offre de soins de proximité est une préoccupation majeure de la population du Pays d'Armagnac. C'est pourquoi, le thème de la santé est inscrit dans le Projet de Territoire 2015-2020 du PETR avec pour ambition d'assurer le développement harmonieux des bassins de vie, dans un contexte de vieillissement marqué de la population au cours des prochaines décennies. Ainsi, le projet de modernisation du centre hospitalier de Condom répond à une priorité des élus locaux du Pays d'Armagnac.

Monsieur le Président propose que les membres du Comité Syndicat du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac apporte tout leur soutien à cette demande d'IRM pour le centre hospitalier de Condom et propose d'émettre un vœu en ce sens.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 qui prévoit que le Comité Syndical émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local,

CONSIDERANT

- **Que le besoin d'une IRM au centre hospitalier de Condom est clairement identifié,**
- **Qu'il recueille l'adhésion des médecins professionnels de santé,**
- **Qu'il contribuerait aux orientations du projet de territoire du PETR du Pays d'Armagnac,**
- **Qu'il présenterait une forte valeur-ajoutée quant à la qualité des soins pour les habitants du bassin de vie du Pays d'Armagnac,**

APPORTE son soutien indéfectible à la demande d'une IRM par le centre hospitalier de Condom

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas".